



# PORTER A CONNAISSANCE

Conformément à l'article PS 112-59 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie et suite à l'étude complémentaire des zones inondables – secteur Ouaya – commune de Boulouparis, le plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis mis à jour sera tenu à la disposition du public du **16 décembre 2019 au 06 janvier 2020** :

- du lundi au vendredi de 07h15 à 15h00 à la **Mairie de Boulouparis**, RT1 village, 98 812 Boulouparis
- du lundi au vendredi de 07h30 à 11h30 et de 12h15 à 16h00 au Service de l'urbanisme de la **Direction du Foncier et de l'Aménagement de la province Sud**, 24 route de la baie des Dames, Ducos, Nouméa.

Il est également consultable sur les sites suivants :

[www.boulouparis.nc](http://www.boulouparis.nc)

[www.province-sud.nc/consultations-publiques](http://www.province-sud.nc/consultations-publiques)